

CTP DU 6 OCTOBRE :
FACE AU ROULEAU COMPRESSEUR DE LA FUSION ET DE LA R6PP
DEFENDRE LES COLLEGUES !!!

Le 6 Octobre, l'ensemble des organisations syndicales de l'EX DGI et DGCP étaient convoquées pour participer au CTP relatif à la mise en place de la DRU.

En introduction aux débats, la CGT IMPOT-TRESOR a tenu à rappeler les arguments pour lesquels elle avait toujours été opposé au principe de la fusion (fusion globale ou fiscale) et qu'elle n'entendait pas jouer un rôle d'accompagnement dans le processus de destruction de notre administration financière.

Nous avons ré-affirmé le caractère nocif de la fusion en tant qu'élément structurant de la Restriction Généralisée des Politiques Publiques.

Nous avons également réitéré les différentes propositions que nous portons, sur le plan local, en matière d'organisation des services, de condition d'exercice des missions et nos exigences de garanties fortes pour les collègues en matière de rémunération, de reconnaissance des qualifications, de règles de gestion et d'affectation (Voir déclaration sur le site CGT : <http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>)

La CGT IMPOT-TRESOR a voté contre les modalités de mise en place de la DRU. L'Union SNUI-SUD Trésor ainsi que la CFDT Trésor se sont prononcés dans la même sens.

PROPOS INTRODUCTIFS DU TPG

En préalable, le TPG a de nouveau indiqué qu'il ne souhaitait pas engager de débat sur le fond des réformes et que l'essentiel des sujets devaient être traités dans les CTP.

Il a par ailleurs affirmé qu'il était important d'organiser des groupes de travail locaux sur des thèmes qui vont affecter les conditions de travail et d'exercice des missions des agent(e)s.

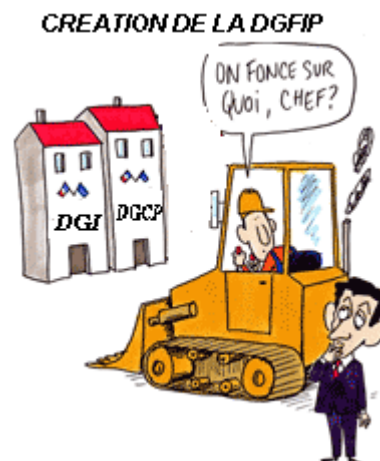
A ce titre, il a cité une première liste qui comprend la plate-forme CHORUS, le secteur local, la Paye, les Pensions, les missions foncières, les SIE...

Sur les PENSIONS, il plaidera le maintien d'une structure à TOULOUSE(sous réserve d'avoir les effectifs correspondants) menacée par la création du Service des Retraites de l'Etat. Début 2010, la cartographie des services en France sera connue.

Concernant les SIE, nous sommes intervenus pour rappeler le contenu du bilan que la CGT avait présenté lors d'un CTPD Spécial dans lequel nous dénonçons la détérioration des conditions de travail, les suppressions d'emplois, le développement de la polyvalence et nos revendications relatives au retour de la séparation des tâches de gestion et du recouvrement.

Nous avons fait le constat que les premiers recensements pour les besoins en formation n'avaient donné lieu qu'à peu de remontées. La Direction a indiqué qu'elle effectue un second recensement.

La CGT a rappelé que si les remontées étaient faibles, c'est parce que les modules de stages nationaux ne répondent pas aux besoins exprimés par les collègues.



ORGANIGRAMME : ARMEE MEXICAINE MADE IN DGFIP

L'objet des CTP visait à voter sur la mise en place de la DRU et donc de l'organigramme de la nouvelle armée mexicaine de la Haute-Garonne.

La CGT a exprimé qu'elle n'était pas là pour se prononcer sur les noms indiqués dans les cases et a fait part de son incompréhension sur l'exercice demandé.



En effet, en tant qu'organisation syndicale, notre rôle n'est pas de nous prononcer sur un organigramme sans débattre des missions telles qu'elles doivent être exercées (bloc des professionnels, missions foncières...).

C'est là tout le sens de notre exigence d'ouverture de négociations en local sur les sujets notamment contenus dans la liste remise en Avril au TPG.

Par ailleurs, la CGT a fait remarquer au TPG que la mise en place de la nouvelle DRU et ses conséquences sur les installations immobilières et les conditions de travail auraient du donner lieu à la tenue préalable d'un CHS tel que le préconise la circulaire du 20 juillet.

Aujourd'hui, sur la plupart des projets conduits ayant un impact direct sur la santé et la sécurité des collègues, nous sommes en dessous du niveau de la mer!

La Direction a effectivement reconnu que la mise en place de la DGFIP et des SIP devaient être validés par le CHS mais qu'il n'était pas obligatoire de les tenir en amont. Ces différents points sont inscrits à l'ordre du jour du CHS du 15 Octobre. **Manifestement, il y a là aussi un problème de méthode puisque on demande en CTP d'entériner la mise en place des structures sans que le CHS ne se soit réuni pour rendre un avis sur les projets.**

IMMOBILIER

MIRAIL

Le nouvel incident électrique survenu à l'HDI du Mirail remet sur le tapis la question des mises aux normes du bâtiment et de la sécurité des collègues.

Lors de l'audience du 24 Juillet, faisant suite à une défaillance générale du système électrique, avec les responsables de la DSF, la CGT était intervenue pour rappeler ses mises en gardes répétées sur l'état de dégradation général du bâtiment et les risques encourus par les collègues et les usagers.

La Direction s'était alors engagé à saisir l'Inspecteur Hygiène et Sécurité et à nous fournir son rapport. Le DSF n'a pas pu nous certifier si l'IHS s'était rendu à BASSO-CAMBO et si il avait rédigé son rapport !!!

Cela nous confirme dans notre opinion que sur plusieurs dossiers notamment immobiliers, la Direction n'est pas un interlocuteur de confiance.

En tout état de cause, et en cas de risques, la CGT appelle les agent(e)s à user de leur droit d'alerte pour obliger l'Administration à faire face à ses responsabilités en affectant les moyens nécessaires pour garantir la sécurité et les conditions de travail des agent(e)s.

ST-GAUDENS

La CGT ayant été volontairement écartée de la réunion du 29 septembre sur le déroulement des travaux de l'HDI de St Gaudens, une délégation CGT s'est rendue sur ce site le 6 octobre afin de rencontrer les agents installés provisoirement dans les algecos pendant la durée des travaux .

Le CTP du 6 octobre a permis à la CGT d'interpeller les DSF et TPG (futur DRU) sur la sécurité des agents et les conditions dans lesquelles sont entreposées les archives et les dossiers vivants à Villeneuve de rivièrre et exiger des réponses sur l'ensemble de ces points.

A propos des algécos, les agents provisoirement installés ont porté à notre connaissance :

- qu'il n'y avait pas de plan d'évacuation permettant aux personnels d'évacuer les locaux en cas de sinistre
- que la zone tampon située entre les algécos et les zones de travaux ne permettait pas une totale " étanchéité " au regard des poussières et des nuisances sonores;
- Enfin la canalisation permettant l'approvisionnement en eau ne semblait pas suffisamment isolée du froid.



Afin d'éviter les queues de contribuables, l'espace d'accueil d'un algéco va être élargi.

La délégation CGT a visité le local de Villeneuve de Rivièrre qui contient les archives et certains dossiers vivants de l'HDI.

Il avait toujours été entendu que ces documents étaient entreposés dans des boxes. Or nous avons pu constater qu'il s'agissait en fait d'un gigantesque entrepôt situé dans une zone industrielle distante de 5 kms de l'HDI et de surcroît, qui ne présente pas tous les critères requis nécessaires au stockage des dossiers.

Nous avons, à ce titre, lister tous les dysfonctionnements constatés qui appellent des réponses urgentes. A titre d'exemple, la toiture abîmée laisse passer l'eau de pluie qui tombe sur les dossiers.

Enfin les agents qui sont amenés à intervenir sur ce site se retrouvent dans des conditions de travail repoussantes (poussière, absence de luminosité suffisante , présence d' abeilles,...)

Le DSF et le Directeur en charge de la " politique immobilière " ont répondu qu'ils partageaient ce constat et que des mesures avaient été prises à savoir :

- " attente " de la venue de l'expert en ce qui concerne la toiture,
- " prise en considération " de l'hygiène du bâtiment de Villeneuve de Rivièrre..

Enfin il nous a été répondu qu'un plan d'évacuation des algécos était en cours d'élaboration ...

En ce qui concerne l'exiguïté de la zone tampon : " aucun risques " : l'entreprise ayant parfaitement pris en compte la problématique de l'étanchéité...

Ces réponses restent très insuffisantes, la plupart des problématiques sont complètement évacuées par la Direction concernant notamment le traitement de l'amiante au sol.

A l'occasion du CHS du 15 Octobre, la CGT entend bien remettre le couvert sur le dossier immobilier de Saint-Gaudens.

Pour le déroulement de la prochaine campagne d'IR, la Direction envisage de réserver la Salle du Pilat en face de l'HDI.

Décidément la calculette de l'administration est atteinte de grippe A!

Un projet de relogement ailleurs aurait coûté moins cher et aurait été bien moins indisposant pour les contribuables et pour les agents que les bricolages actuels qui ne garantissent ni la santé ni les conditions de travail des agents.

TRESORERIE GENERALE

Les travaux à venir à la Trésorerie Générale constituent un point fort de crispation. En effet, la Direction a ré-affirmé sa volonté de faire le désamiantage des sols en site occupé.



La Direction envisage de déménager tout le 5ème pour reloger au fur et à mesure les étages dans lesquels les travaux seront effectués.

Les opérations vont porter sur la rénovation du chauffage, de tous les réseaux secondaires et de tous les sanitaires.

Le choix de la méthode de désamiantage n'est pas arrêté (retrait total ou encapsulage). Les études de la DPAEP ne sont pas arrêtées. La CGT a demandé que ce rapport soit communiqué aux CHS et CTP.

La CGT sera intransigeante pour que la santé des personnels ne soit pas mise en danger. Il en est de même pour tous les sites amiantés comme à ST GAUDENS ou au MIRAIL.

GRACE A LEUR ACTION, LES COLLEGUES DES CDI ET SIE DE LA CITE ADMINISTRATIVE ARRACHENT UN EMPLOI SUPPLEMENTAIRE DE BERKANI

En annexe de sa déclaration liminaire, la CGT IMPOT-TRESOR a joint une pétition signée par près de 110 collègues issus des CDI et SIE de la Cité Administrative et soutenue par la CGT IMPOT-TRESOR et l'Union SNUI-SUD Trésor.

Depuis octobre, les cadres C des SIE et des CDI sont sollicités pour « aider » au tri du courrier du bâtiment. En menant cette action collective, les agent(e)s ont réaffirmé leur refus de supporter de nouvelles charges travail et exiger la création d'un emploi supplémentaire pour renforcer le service du courrier.

A compter du 1er Janvier 2010 et pour répondre aux revendications des collègues, la Direction s'est engagée à pourvoir un emploi de BERKANI au service du courrier.

EMPLOIS CITE : LE MYSTERE DE L'EVAPORATION NATURELLE N'EST TOUJOURS PAS RESOLU

La CGT Impôts- Trésor suit ce dossier depuis le transfert du service et des emplois au CTPC du 11 novembre 2006 (CTP du 20 décembre 2007).

Dans le fil conducteur de nos interventions lors des réunions du 24 juillet et 17 septembre, nous sommes de nouveau monter au créneau pour affecter des agents, y compris «berkani », puisque cinq postes d'agents C et un poste de gardien- concierge sont vacants.

Avec le transfert des Domaines à la CP, six postes (jusqu'alors comptabilisés sur le Tableau Support des Mutations, outil DGI) devaient être transférés sur l'ORE (Outil CP de répartition des emplois).

Il n'en est rien : ces six postes ont disparu ! ni gels, ni suppressions. Les directions certifient avoir interrogé la centrale et attendre une réponse. Toujours le même refrain !!! Le mystère de l'évaporation naturelle reste toujours entier.

La CGT Impôts- Trésor exige le respect des règles de gestion en vigueur !!!

Les agents «berkani » à la CP doivent pouvoir «récupérer » ces heures libérées par les postes vacants, d'autant plus que certains d'entre eux n'effectuent même pas 15 heures par semaine !!!

PRS (Pôle de Recouvrement Spécialisé) et Division des Affaires Juridiques

Le TPG a indiqué mettre à l'étude le projet d'affectation d'un cadre A supplémentaire au PRS, ce qui répond en partie aux exigences des collègues sur le dimensionnement de la structure.

Pour autant, la question des locaux du PRS n'est toujours pas réglée. En effet, les locaux prévus pour les 6 agent(e)s du Trésor devant intégrer à terme le PRS au sein des locaux situés au Bâtiment C de la Cité Administrative posent un problème de superficie. La CGT est intervenue pour qu'ils soient correctement logés.

Concernant les 4 collègues du Pôle Contentieux de TG qui sont rattachés à la Division des Affaires Juridiques, la Direction a indiqué qu'elle travaillait pour permettre leur installation au 3ème étage de la rue des lois à proximité de leurs collègues des Impôts affectés aux mêmes missions. Ces 4 collègues assureront le contentieux du recouvrement des créances des particuliers mais également les fonctions de conciliateur fiscal qui étaient assurées par le service du Recouvrement de la TG.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT : DES ECONOMIES DE BOUT DE CHANDELLES !!!

Lors du CTP du 6 Octobre, les Directions nous ont affirmé avoir interrogé la centrale à et attendre une réponse concernant l'application du tarif grand voyageur pour le remboursement des nuitées des brigades régionales foncières.

Sur la base des textes réglementaires, La CGT IMPOT-TRESOR 31 a donc interpellé le TPG en lui rappelant qu'il était, seul habilité, à prendre la décision d'octroyer un ordre de mission permanent permettant aux collègues concernés de bénéficier du taux grand voyageur.

Le TPG nous a répondu qu'il se renseignerait sur les pratiques en cours dans les autres régions. Pour lui, hors de question d'adopter un fonctionnement en Midi-Pyrénées différent du reste du territoire.

Il faudra encore batailler !!! Toujours sur le sujet des Brigades Régionales, la CGT IMPOT-TRESOR 31 a remis la liste des revendications matérielles des collègues. La plupart devrait être satisfaites rapidement.

EXTERNALISATION DES SUCCESSIONS VACANTES

L'externalisation de la gestion des successions vacantes au profit des études notariales valident de nouvelles suppressions d'emplois aux Domaines et laissent présumer le pire pour l'avenir de la mission.

Un objectif local de 50% d'externalisation des successions vacantes a été fixé.

Les collègues exigent un ordre de mission clair car ils estiment que ce n'est pas de leur responsabilités de dépecer le service. Le TPG s'est engagé à le leur fournir.

MISSIONS SUPPORTS : LE SILENCE INSUPPORTABLE DURE

Suite à l'intervention de la CGT IMPOT-TRESOR, le TPG a reconnu que la mise en place de la DRU avait considérablement accrue les charges de travail de l'ensemble des services inclus dans le périmètre du pôle transverse.

100% des agent(e)s
HEUREUX !!!

MOBILITE

RGPP

SALAIRE



CARRIERE

EMPLOI

Pour autant, il n'envisage pas de créations d'emplois supplémentaires. Il ne dément pas les objectifs de la centrale.

Le dialogue social

Made in DGFIP

Il reconnaît que dans l'immédiat la fusion entraîne une augmentation des tâches mais qu'à terme elles vont diminuer. Il préfère faire des gains de productivité là plutôt que dans les services



En clair quel avenir à terme pour les collègues affectés dans ces services ?! Car qui dit « chasse aux doublons », dit redéploiement des effectifs !!! Quelles garanties réelles pour les collègues en matière d'affectation, de gestion et de mutation ?!

Sur ce point précis, la Direction reste étrangement muette !!!

Quelles garanties réelles pour les collègues en matière d'affectation, de gestion et de mutation ?!

Le volume de charges de travail restant le même voir augmentant, rien ne justifie des suppressions d'emplois justifiées au nom de la mise en commun des moyens. Nous resterons extrêmement vigilants pour que les droits des collègues ne soient pas bafoués et nous opposer à toutes suppressions d'emplois dans ces services sous couvert d'efficience.

L'ISLE EN DODON

Le TPG a de nouveau confirmé l'abandon du projet de fusion entre L'ISLE EN DODON et BOULOGNE mais aussi entre VILLEFRANCHE et NAILLOUX.

Après des échanges musclés entre la CGT IMPOT-TRESOR, le TPG a finalement reconnu qu'il n'était pas normal de laisser la collègue seule sur le poste. Il s'est engagé à revoir la situation de ce poste pour évaluer les besoins en emplois.

Pour la CGT IMPOT-TRESOR, le combat mené autour de la défense de la perception de L'ISLE EN DODON n'est pas anecdotique, il se veut exemplaire par rapport à l'ensemble des Trésoreries en milieu rural dans le collimateur des fermetures et en proie à de grandes difficultés pour assumer les missions, faute d'emplois et en raison de la polyvalence exigée (assiette, recouvrement, secteur local ...)

ECLATEMENT DU SERVICE RECOUVREMENT DE LA TG

Le service Recouvrement qui sera installé à la DSF perd la comptabilité, soit 5 agents qui rejoignent le service Comptabilité qui reste à la TG. Le service recouvrement récupère les missions Amendes (contentieux + comptabilité) (1,45 de l'ORE). La gestion des huissiers reste assurée par le service Recouvrement

JOUR COMPTABLE

Conformément à la note de mai 2009 et en remplacement du jour comptable, une autorisation d'absence devrait être attribuée à l'ensemble des agent(e)s de la DRFIP. Ce jour serait programmé le 2 Novembre. En l'état actuel des informations délivrées, **cette décision reste subordonnée à la création juridique de la DRFIP, le 2 Novembre**. Les services de Direction nous ont indiqué être en attente de la confirmation de la Centrale.

AGORA

Sa mise en place ne concerner que les « services fusionnés » : sites DSF/TG et services assimilés. Liste sur le site CGT : <http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>.